

PROFIL THEMATIQUE



# Eglise Catholique



PROFIL THEMATIQUE

# Collaboration avec les paroisses catholiques romaines

Version 1 - 15.02.2024

Première publication allemande, 10.07.2019

© Eglise Viva Suisse  
Hauentalstrasse 138, 8200 Schaffhouse  
[www.egliseviva.ch](http://www.egliseviva.ch)

Eglise Viva Suisse a pour mission d'engager des discussions sur des questions de vie et de société, de prendre note des points de vue divers et des opinions qui y sont liés et de le faire à la lumière du témoignage biblique afin de développer des convictions, des lignes directrices et des aides à l'orientation. Il en résulte des formes et des valeurs qui marquent notre communauté et nous relient les uns aux autres. Dans nos églises, par le passé comme aujourd'hui, la question se pose de savoir si et dans quelle mesure nous devons collaborer avec des paroisses catholiques romaines. Alors que la perception du public semble faire de moins en moins de différence entre les confessions ou dénominations et qu'il a effectivement de nombreux points communs, il existe toujours des différences considérables entre nous et l'Église catholique romaine. Comment les pondérons-nous et quelles conclusions pratiques allons-nous en tirer pour la vie ?<sup>1</sup>

## 1 Le témoignage du Nouveau Testament exige que nous renforçons l'unité des chrétiens.

**La division des chrétiens a des conséquences négatives, comme :**

- Un abandon de l'héritage de Jésus selon lequel les chrétiens doivent être un, comme le Christ et le Père sont un.<sup>2</sup>
- Un obstacle à la mission et à l'évangélisation :<sup>3</sup> L'Évangile de la vérité et de l'amour révélés en Christ perd toute crédibilité aux yeux des non-croyants lorsque les chrétiens sont en désaccord précisément dans le domaine de la vérité et de l'amour, qu'ils campent sur leurs divergences théologiques et que chacun suit son propre chemin.
- Un affaiblissement face à la discrimination et à la persécution qui se vit partout dans le monde.<sup>4</sup> Lorsque des chrétiens souffrent, nous sommes toujours tenus à une solidarité mondiale, même si les chrétiens qui souffrent n'appartiennent pas à notre confession.

**Une véritable unité entre chrétiens selon le Nouveau Testament signifie :**

- **L'unité dans l'Esprit de Dieu.**<sup>5</sup> L'unité de l'Église en tant que corps du Christ est une unité spirituelle, cachée et indestructible, car elle est réalisée par le Saint-Esprit.
- **Unité dans la foi en Jésus.**<sup>6</sup> L'unité visible de l'Église, voulue par Dieu, repose sur la conviction commune que le Christ est « la vérité » incarnée, le fondement commun ainsi que le Seigneur de tous les chrétiens et du monde entier.
- **L'unité dans l'amour.**<sup>7</sup> L'unité visible voulue par Dieu est fondée sur l'amour du Christ. L'Église selon le Nouveau Testament est une communauté d'amour.
- **L'unité dans la liberté.**<sup>8</sup> Le Saint-Esprit est un Esprit de liberté. C'est pourquoi toutes les tentatives cherchant à imposer l'unité visible de l'Église ont été et sont vouées à l'échec.

**2**

## Il existe des différences marquées entre l'Église catholique romaine et les convictions protestantes.

Nous ne partageons pas les convictions suivantes qui sont tenues par l'Église catholique romaine :

- La conception d'être la seule véritable Église au sens plein du terme.<sup>9</sup>
- Le panachage de l'Écriture et de la tradition de l'Église comme fondement de la foi.<sup>10</sup>
- La vénération du pape en tant qu'autorité suprême, chef de l'Église et « viceaire du Christ sur terre ».<sup>11</sup>
- La vénération de Marie en tant que « reine du ciel », « notre mère » et son invocation par le croyant dans l'attente qu'elle intercède en sa faveur auprès de Dieu.<sup>12</sup>
- L'invocation de saints et de proches décédés qui sont, auprès de Dieu, des modèles qui peuvent nous aider et intercéder pour nous.<sup>13</sup>

- La doctrine du purgatoire, qui purifie les croyants après leur mort avant qu'ils ne puissent voir Dieu, et la conviction que les vivants peuvent demander la grâce par le jeûne, la prière, les œuvres bonnes et l'eucharistie et ainsi réduire les souffrances des âmes au purgatoire.<sup>14</sup>
- L'exigence d'une vie de célibat pour les prêtres et les évêques.<sup>15</sup>
- La compréhension de la Cène (Eucharistie) comme offrande de l'Agneau du sacrifice divin en raison de la transformation (consécration, transsubstantiation) du pain et du vin en corps et sang du Christ.<sup>16</sup>
- La conception, toujours défendue dans certaines branches de l'Église catholique romaine, selon laquelle le salut découle de l'Église catholique romaine seule. En outre, certains continuent à nier que l'homme est justifié devant Dieu uniquement par le Christ, uniquement par la grâce et uniquement par la foi.

Dietrich Bonhoeffer<sup>17</sup> écrit à ce sujet : « On ne peut guère surestimer les mérites que l'Église catholique romaine a acquis au cours de son histoire pour la culture européenne, pour le monde entier. [...] Mais c'est justement dans toute cette grandeur que surgissent [...] de graves doutes. Est-ce que [...] [l'Église catholique romaine] est vraiment restée l'Église du Christ ? Au lieu d'être un guide sur le chemin vers Dieu, n'est-elle pas devenue un bastion [et un obstacle] sur ce chemin ? N'a-t-elle pas obstrué le seul chemin du salut [de la foi en Jésus-Christ] »<sup>18</sup>

**3**

## Nous sommes liés par des convictions et des expériences de foi significatives et communes.

Bonhoeffer poursuit : « Mais [...] elle a la **Bible** [...]. Nous prononçons la même **confession de foi**, prions le même **Notre Père** et avons en

commun certaines **coutumes** anciennes. Cela nous unit. En ce qui nous concerne, nous voulons volontiers vivre en paix à côté de cette sœur différente. Mais nous ne voulons pas que quoi que ce soit nous soit enlevé de ce que nous avons reconnu comme étant la Parole de Dieu. [...] Mais nous pouvons et devons prier pour que notre Église sœur [différente] reconsidère ses voies et ne regarde à rien d'autre que la parole [de Jésus-Christ sur la croix] (1 Corinthiens 2.2) ».<sup>19</sup> Bien qu'il existe encore des différences doctrinales considérables entre l'Église catholique romaine et les Églises protestantes nationales et libres, il existe des convictions de foi communes significatives. Ainsi, par exemple, l'Église catholique romaine a renoncé, lors du Concile Vatican II (1962-1965), à sa prétention exclusive d'être l'unique médiatrice du salut.<sup>20</sup> Dans la « Déclaration commune sur la justification par la foi » (entre l'Église catholique romaine et les représentants de l'Église évangélique luthérienne, 1999), on s'accorde à dire que l'homme est justifié devant Dieu uniquement par le Christ, uniquement par la grâce et uniquement par la foi.<sup>21</sup> Cette vision n'est certainement pas partagée par tous, mais par une aile de l'Église catholique romaine. Nous constatons également de nombreux points d'accord sur les **questions éthiques**. Du fait que notre vie découle de la rédemption de Jésus-Christ, que nous célébrons sa mort et sa résurrection et que nous appartenons au « corps du Christ », nous formons une communauté de promesses et de souffrances. En ce qui concerne ce dernier point, le pape François parle d'« œcuménisme de sang ». Car la persécution touche de la même manière les chrétiens de différentes confessions.

Nous voulons parler avec estime des autres Églises et voulons avoir des a priori positifs, même si cela ne devait pas être réciproque.

## 4

### L'intensité de la coopération dépend de la situation et de chaque Église locale.

Compte tenu des convergences confessionnelles, doctrinales et éthiques et de l'obligation néotestamentaire de rechercher l'unité des chrétiens, nous voulons, dans la mesure du possible, entretenir des contacts avec les paroisses catholiques romaines. En même temps, malgré toute l'urgence théologique d'une unité et le sérieux de la recherche d'un terrain d'entente, il ne doit jamais y avoir de pression qui fasse fi des objections de conscience et des limites humaines, personnelles, spirituelles et théologiques d'une réalité locale.

Nous nous efforçons d'établir des **contacts personnels** et des relations **d'égal à égal**, bienveillantes et confiantes. En tant que chrétiens, nous nous traitons avec respect, nous voulons aussi apprendre des paroisses catholiques romaines et les encourager à porter le témoignage évangélique du Christ dans la société.<sup>22</sup>

Dans quelle mesure de telles relations et rencontres débouchent sur des actions communes, des prières communes ou des projets communs doit être décidé par les responsables respectifs en fonction de la situation locale donnée. Dans ce contexte, le pape François parle avec justesse de trois aspects complémentaires de la coopération : « camminare insieme » (être en route ensemble), « pregare insieme » (prier ensemble), « collaborare insieme » (travailler ensemble).<sup>23</sup>

Une bonne collaboration nécessite de bons accords et une clarification des attentes de tous. Nous voyons entre autres les possibilités de collaboration suivantes :

- **Participation à des événements publics et services dans des institutions** : Là où, dans des localités ou des régions, il existe des possibilités d'organiser des événements communs en tant qu'églises locales ou de participer à un tournus avec d'autres

représentants d'Églises (radio, foyers de personnes âgées, rubrique de journal, etc.), il est bon de profiter de ces occasions de témoignage commun.

- **Témoignage commun dans la société** : des actions publiques (en faveur des chrétiens persécutés, des préoccupations éthiques fondamentales, etc.) et les efforts d'évangélisation (comme la diffusion de la Bible ou de cours sur la foi) ont un plus grand impact si tous les chrétiens s'expriment ensemble. L'aide humanitaire et sociale locale et régionale peut également être proposée en commun, par exemple dans les domaines de la distribution de nourriture et de vêtements, de l'hébergement d'urgence, de la prévention et de l'aide aux toxicomanes, du conseil en matière de grossesse, de mariage et de famille, du travail de rue, de l'aide aux personnes âgées et du soutien aux chômeurs, etc..
- **Recueilllements communs, réunions de prière, services religieux** : le fait de découvrir « Christ dans l'autre » dans un cadre privé ou lors d'événements formels publics offre l'occasion de se prendre au sérieux malgré toutes les différences et de s'apprécier mutuellement.

Il appartient aux directions des Églises locales et donc aux Églises locales de décider si et comment une collaboration avec des paroisses catholiques romaines est possible au niveau local ou dans un réseau régional.

## 5

## Conclusion

Entre l'Église catholique romaine et nous, il existe, outre des différences doctrinales considérables, des convictions et des expériences de foi communes significatives. Nous souhaitons rechercher avec les paroisses catholiques romaines locales une relation d'égal à égal, marquée par l'Esprit de Dieu, la vérité de l'Évangile, l'amour du Christ et la liberté de la foi et de la conscience. **Notre identité propre et clairement définie nous permet, lorsque cela s'avère judicieux et sert notre mission, de collaborer également avec des partenaires dont les convictions sont en partie différentes des nôtres.**

# Annexe

- <sup>1</sup> Les déclarations suivantes ont été en partie reprises textuellement du document de travail de langue allemande (document aussi disponible en anglais) « 500 Jahre nach der Reformation: Verhältnis der Schweizerischen Evangelischen Allianz SEA zur römisch-katholischen Kirche » qui se traduit par : « 500 ans après la Réforme : relation entre l'Alliance évangélique suisse AES (la branche suisse-allemande du Réseau Evangélique) et l'Église catholique romaine » de mai 2017.
- <sup>2</sup> Jn 17.23 ; cf. Rm 12.4s ; Eph 4.4
- <sup>3</sup> Mt 28.18-20 ; Jn 17.21 ; 13.35
- <sup>4</sup> 1Co 12.24-26
- <sup>5</sup> Eph 4.1-6 ; Mt 16.18
- <sup>6</sup> Jn 14.6 ; 16.13 ; 17.17-21 ; Ga 1 ; 1Co 3.11 ; Eph 1.22-23 ; Col 1.15-20 ; Jn 18.37 ; Ac 17.7 ; Rm 10.12 ; Ph 2.9-11 ; Ap 1.5
- <sup>7</sup> Jn 13.35 ; 17.20-23 ; 2 Co 5.14
- <sup>8</sup> 2Co 3.17
- <sup>9</sup> Dominus Iesus 16 ; Lumen Gentium 8 ; cf. YOUCAT, 2011, article 222
- <sup>10</sup> Cf. YOUCAT, articles 12-13.492
- <sup>11</sup> Cf. YOUCAT, articles 141-143
- <sup>12</sup> Cf. YOUCAT, articles 147-149.480 ; Ave Maria
- <sup>13</sup> Cf. YOUCAT, article 146.202.361
- <sup>14</sup> Cf. YOUCAT, articles 159-160
- <sup>15</sup> Cf. YOUCAT, articles 258-259
- <sup>16</sup> Lumen Gentium 11 ; cf. YOUCAT, articles 208.211.213
- <sup>17</sup> Théologien luthérien et représentant de l'Église confessante et membre de la résistance allemande au nazisme, 1906-1945
- <sup>18</sup> DBW 9 Jugend und Studium, p. 583s
- <sup>19</sup> DBW 9 Jugend und Studium, p. 583s
- <sup>20</sup> Il y est notamment formulé que les « Eglises et communautés séparées » de l'Église catholique romaine « ne sont pas non plus sans importance ni poids dans le mystère du salut. Car l'Esprit du Christ a daigné les utiliser comme moyens de salut [...]. » Toutefois, « leur efficacité [...] découle de la plénitude de grâce et de vérité confiée à l'Église catholique romaine ». (Décret « Unitatis redintegratio » sur l'œcuménisme (1964) n° 3. - Sont en outre importants pour notre sujet : la constitution dogmatique « Lumen gentium », le décret sur les Eglises orientales « Orientalium Ecclesiarum », les encycliques « Ecclesiam suam » (1964 Pape Paul VI) et « Ut unum sint » (1995 Pape Jean-Paul II).
- <sup>21</sup> Déclaration commune sur la justification par la foi (DC) n° 16 et 18 (solus Christus ; par le Christ seul), n° 15, 19, 22 (sola gratia ; par la grâce seule), dans l'annexe 2 C « La justification se fait 'par la grâce seule' (DC 15 et 16), par la foi seule, l'homme est justifié 'indépendamment des œuvres' (Rm 3.18 ; cf. DC 25) ». (sola fide ; par la foi seule). Une déclaration commune tout aussi claire sur la sola fide se trouve dans « The Gift of Salvation » (1997).
- <sup>22</sup> Cf. Ph 1.18
- <sup>23</sup> Par exemple, dans un discours prononcé le 21 juin 2018 devant le Conseil œcuménique des Églises à Genève.

